

tres disent Nabods) ou Princes du Pays de son parti. Le terme de 18 mois pour lequel cette Trêve a été arrêtée, expirera au mois de Juillet de l'année prochaine. On compte alors de la prolonger, au cas que les différends entre les deux Nations ne soient pas achevés de régler, quoiqu'on ait tout lieu de se flatter qu'ils le seront avant qu'elle soit expirée, par la future acceptation, si déjà elle n'est pas faite, des bons offices qu'offrent à Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique, le Roi de Portugal, qui est parfaitement neutre dans la dispute présente, & les Cours de Vienne & de Madrid.

Finances.

IV. Mais si les bons offices des Puissances qui les présentent, n'étoient pas assez efficaces pour prévenir une guerre, on se compteroit bientôt en état de subvenir aux dépenses qu'elle occasionneroit, tant par des emprunts, que par des avances. Ainsi, l'on parle d'un emprunt de trente millions de livres sur les Postes, & de l'établissement d'une Taxe sur les Charges des Finances, de même que sur les emplois de Secrétaires du Roi. Les Fermiers-Généraux, d'une part, ont offert cent-dix millions au Roi, pour le Bail prochain; ce qui fait une augmentation de plus de sept millions par an. Ils se sont engagés de faire à Sa Majesté, à commencer du premier Octobre que nous venons de finir, une avance de soixante millions, dont l'intérêt leur sera payé à quatre pour cent. Cette proposition a été acceptée par Sa Majesté qui a témoigné sa satisfaction de l'empressement avec lequel les Fermiers-Généraux se sont offerts de subvenir aux besoins occasionnés par les circonstances présentes de l'Etat. En conséquence,
le